



ORGANISATION EUROPEENNE
ET MEDITERRANEENNE
POUR LA PROTECTION DES PLANTES

EUROPEAN AND MEDITERRANEAN
PLANT PROTECTION
ORGANIZATION

OEPP

Service d'Information

Paris, 2005-09-01

Service d'Information 2005, No. 9

SOMMAIRE

- [2005/124](#) - L'OEPP a élu son nouveau Directeur Général
- [2005/125](#) - Service d'information sur les plantes exotiques envahissantes
- [2005/126](#) - Nouvelle Liste OEPP des plantes exotiques envahissantes
- [2005/127](#) - Plantes envahissantes en Ecosse (Royaume-Uni)
- [2005/128](#) - Deux taxons naturalisés dans la Péninsule Ibérique présents dans l'ouest de l'Andalucía (Espagne)
- [2005/129](#) - Présence de *Solanum elaeagnifolium* dans le Nord de l'Espagne
- [2005/130](#) - *Alternanthera philoxeroides* atteint le département du Tarn-et-Garonne en France
- [2005/131](#) - *Buddleja* Lochinch: une plante potentiellement envahissante?
- [2005/132](#) - Effets allélopathiques potentiels de *Schinus terebinthifolius* sur une sélection de plantes indigènes de Florida
- [2005/133](#) - Répartition potentielle de *Chromolaena odorata* en relation avec le climat
- [2005/134](#) - Techniques de lutte contre *Crassula helmsii* au Royaume-Uni
- [2005/135](#) - Herbicide contre *Reynoutria japonica* au Royaume-Uni
- [2005/136](#) - Gestion de l'espèce envahissante *Opuntia stricta* dans une Réserve Botanique au Portugal
- [2005/137](#) - Code de Bonnes Pratiques Horticoles en Ecosse (Royaume-Uni)
- [2005/138](#) - Le Nature Conservation Act et les plantes envahissantes en Ecosse, GB
- [2005/139](#) - Nouvelle Liste d'Action de l'OEPP
- [2005/140](#) - Additions récentes à la Liste d'Action de l'OEPP
- [2005/141](#) - Premier signalement de l'*Iris yellow spot tospovirus* en Espagne
- [2005/142](#) - Premier signalement de l'*Iris yellow spot tospovirus* au Chili
- [2005/143](#) - Premier signalement du *Tomato infectious chlorosis crinivirus* en France et situation actuelle du *Tomato chlorosis crinivirus*
- [2005/144](#) - Le *Pepino mosaic potexvirus* est présent au Chili
- [2005/145](#) - *Ericaphis fimbriata* est présent en Europe



OEPP *Service d'Information*

2005/124 L'OEPP a élu son nouveau Directeur Général

Au cours de la dernière session du Conseil, le 2005-09-20, les pays membres ont élu le nouveau Directeur Général de l'OEPP, M. N. van Opstal, qui est actuellement le directeur adjoint de l'ONPV néerlandaise. Dr Smith partira à la retraite fin 2005 et M. van Opstal prendra ses fonctions début 2006.

Source: **Secrétariat de l'OEPP, 2005-09.**

2005/125 Service d'information sur les plantes exotiques envahissantes

Le Secrétariat de l'OEPP se réjouit de l'arrivée d'un nouveau membre du personnel, depuis le 2005-09-26. Melle Sarah Brunel travaillera sur les plantes envahissantes en tant qu'adjoint scientifique.

L'OEPP confirme sa volonté de travailler sur les plantes exotiques envahissantes, une partie de son travail sera donc de proposer un service d'information sur ces espèces. Il est prévu que ce service d'information contient les informations suivantes:

- résumés d'articles sur la répartition, la gestion, la recherche ou la réglementation sur les plantes envahissantes trouvés dans la littérature et sur des sites Internet,
- communications personnelles sur la répartition et la gestion données par nos contacts.

Ce service d'information commence juste et nous vous invitons chaleureusement à nous envoyer des travaux sur les plantes envahissantes faites dans votre pays (articles publiés ou communications personnelles) ainsi que des adresses de personnes travaillant sur ce sujet à contacter.

Source: **Secrétariat de l'OEPP, 2005-09.**

2005/126 Nouvelle Liste OEPP des plantes exotiques envahissantes

L'OEPP, dans le cadre de la CIPV et de la stratégie européenne sur les espèces exotiques envahissantes de la Convention de Bern, développe une coopération européenne pour la protection contre les espèces exotiques envahissantes. En 2005-06, la première Liste OEPP des plantes exotiques envahissantes a été présentée au Groupe de travail sur la Réglementation Phytosanitaire, elle résulte du travail du Groupe d'experts sur les espèces exotiques



OEPP *Service d'Information*

envahissantes. Cette première liste a été approuvée, mais le travail va se poursuivre. Les plantes suivantes ont été identifiées comme présentant une menace importante pour la santé des végétaux, l'environnement et la biodiversité dans la région OEPP. Par conséquent, l'OEPP recommande vivement aux pays menacés par ces espèces de prendre des mesures pour éviter toute autre introduction ou dissémination, et de gérer les populations indésirables (par exemple grâce à la publicité, la restriction des ventes et de la plantation, la lutte).

Plantes terrestres

Acroptilon repens
Ailanthus altissima
Ambrosia artemisiifolia
Amelanchier spicata
Bidens frondosa
Cenchrus incertus
Cyperus esculentus
Fallopia japonica
Fallopia sachalinensis
Fallopia x bohemica
Helianthus tuberosus
Heracleum mantegazzianum
Heracleum sosnowskyi
Impatiens glandulifera
Lupinus polyphyllus
Lysichiton americanus *
Prunus serotina
Pueraria montana var. lobata
Rhododendron ponticum
Senecio inaequidens
Sicyos angulatus
Solanum elaeagnifolium
Solidago canadensis
Solidago gigantea
Solidago nemoralis

Plantes aquatiques

Azolla filiculoides
Crassula helmsii
Egeria densa
Elodea nuttallii
Hydrocotyle ranunculoides *
Lagarosiphon major
Ludwigia peploides
Ludwigia uruguayensis
Myriophyllum aquaticum

Cette liste est tenue à jour sur le site Internet de l'OEPP et, en temps utiles, des fiches informatives, des cartes et des illustrations seront ajoutées pour documenter ces espèces de plantes envahissantes.

* En outre, ces deux espèces ont été ajoutées comme organismes A2 à la Liste d'Action de l'OEPP (organismes nuisibles recommandés pour réglementation), voir SI OEPP 2005/143.

Source: Secrétariat de l'OEPP, 2005-09.



OEPP *Service d'Information*

2005/127 Plantes envahissantes en Ecosse (Royaume-Uni)

Une étude faite par le Scottish Natural Heritage en 2001 a identifié 988 espèces non-indigènes présentes en Ecosse, Royaume-Uni. Les plantes suivantes causent actuellement des problèmes en Ecosse:

Plantes aquatiques: *Elodea canadensis* (Hydrocharitaceae), *Elodea nuttallii* (Hydrocharitaceae, Liste OEPP des plantes exotiques envahissantes), *Crassula helmsii* (Crassulaceae, Liste d'Alerte de l'OEPP).

Plantes terrestres: *Rhododendron ponticum* (Ericaceae, Liste OEPP des plantes exotiques envahissantes), *Reynoutria japonica* (Polygonaceae, Liste OEPP des plantes exotiques envahissantes), *Impatiens glandulifera* (Balsaminaceae, Liste OEPP des plantes exotiques envahissantes), *Heracleum mantegazzianum* (Apiaceae, Liste OEPP des plantes exotiques envahissantes), *Hyacinthoides hispanica* (Asparagaceae).

Hyacinthoides non-scripta, indigène en Ecosse est menacée par la compétition et l'hybridation avec *Hyacinthoides hispanica*. L'hybridation produit un hybride fertile qui peut ensuite polliniser des populations sauvages et diluer davantage le génome de l'espèce indigène.

Source: Site Internet du gouvernement écossais
<http://www.scotland.gov.uk/Topics/Environment/Wildlife-Habitats/InvasiveSpecies/InvasivenessinScotland>

Mots clés supplémentaires : signalements détaillés

Codes informatiques : CSBHE, EKDN, ELDC, HCJHI, HCJNS, HERMZ, IPAGL, POLCU, RHOPO, GB

2005/128 Deux taxons naturalisés dans la Péninsule Ibérique présents dans l'ouest de l'Andalucía (Espagne)

Les deux taxons suivants ont été trouvés dans la Province de Sevilla, Andalucía (Espagne):

- *Solanum elaeagnifolium* (Solanaceae, Liste OEPP des plantes exotiques envahissantes): sud-américain, 2 sites,
- *Hibiscus trionum* (Malvaceae): nord-américain, présent dans le sud de l'Europe, l'Afrique, l'Asie et l'Australie. En Espagne, trouvé dans des zones humides dans les Provinces de l'est du pays. Dans la Province de Sevilla, la plante pousse abondamment dans les zones humides près des tuyaux d'irrigation, entre les champs de coton.

Source: Aparicio A (2003) Dos taxones naturalizados en la Peninsula Ibérica presentes en Andalucía Occidental. *Acta Botanica Malacitana* **28**, 253.

Mots clés supplémentaires : signalements détaillés

Codes informatiques : SOLEL, HIBTR, ES



OEPP *Service d'Information*

2005/129 Présence de *Solanum elaeagnifolium* dans le nord de l'Espagne

Plusieurs plantes de *Solanum elaeagnifolium* (Solanaceae, Liste OEPP des plantes exotiques envahissantes) ont été observées en 2004 dans les environs de Zaragoza dans des habitats rudéraux. Sa présence inquiète à cause de la proximité de champs de légumes. Devant la dangerosité de cette adventice et la faible surface de la zone infestée, le Gouvernement d'Aragon a appliqué des traitements herbicides ciblés après avoir collecté les fruits afin de lutter contre ce foyer.

Source: Menéndez J, Bastida F, Fernández-Quintanilla C, Gonzáles JL, Recasens J, Royuela M, Verdu A, Zaragoza C (2005) Malherbologia Iberica y Magrebi : soluciones comunes a problemas comunes. Universidad de Huelva. Junta de Andalucía. X Congreso de la Sociedad Española de Malherbologia, 5-7 Octubre 2005.

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : ALRPH, ES

2005/130 *Alternanthera philoxeroides* atteint le département du Tarn-et-Garonne en France

Alternanthera philoxeroides (Amaranthaceae) originaire d'Amérique du Sud a été observé en 2002 et 2003 sur les berges de la rivière Garonne à la Magistère (Tarn-et-Garonne, sud-ouest de la France). La plante semble seulement présente dans l'estuaire de la Gironde et sur la Garonne. L'origine ou la filière d'entrée possible de la plante pourrait être soit une introduction accidentelle liée à des activités portuaires ou une introduction volontaire comme plante d'ornement pour étangs et aquariums. *A. philoxeroides* ne semble pas montrer en France le même pouvoir envahissant qu'en California.

Davantage d'informations sur cette plante sur:

http://www.hear.org/pier/species/alternanthera_philoxeroides.htm,
<http://www.invasivespecies.net/database/species/ecology.asp?si=763&fr=1&sts=>,
<http://www.deh.gov.au/biodiversity/invasive/publications/a-philoxeroides.html>,

Source: Georges N (2004) L'herbe à l'alligator (*Alternanthera philoxeroides* (Martius) Grisebach) atteint le département du Tarn-et-Garonne. *Le monde des plantes* 484, 1-3.

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : FR



OEPP *Service d'Information*

2005/131 *Buddleja* Lochinch: une plante potentiellement envahissante?

Buddleja Lochinch (*B. davidii* x *B. fallowiana*) (Buddlejaceae) est considéré comme un hybride stérile dont les parents sont originaires de Chine. Il est morphologiquement similaire à *Buddleja davidii* et est en outre tolérant au gel et à la sécheresse. *Buddleja* Lochinch a été proposé comme une alternative à *Buddleja davidii* qui est très envahissante dans le sud de France. Mais le remède semble pire que le mal...

Laurent Clop, un horticulteur dans le Sud de France a suivi ces recommandations et cultivé *Buddleja* Lochinch en 2003, et a désormais près de 3 ans d'expérience avec cette plante. D'après lui, la plante se reproduit abondamment par semences dans la pépinière et présente les caractéristiques d'une plante envahissante. Il semblerait que prescrire l'hybride *Buddleja* Lochinch comme une alternative à *Buddleja davidii* soit une erreur.

Davantage d'informations sur: www.ame-lr.org/plantes-envahissantes.

Source: Communication personnelle de Laurent Clop, Pépinières Clop. Domaine de Sainte-Cécile - 84870 Loriol, France. Mél: vgto@aol.com

Mots clés supplémentaires : gestion

Codes informatiques :BUDHY

2005/132 Effets allélopathiques potentiels de *Schinus terebinthifolius* sur une sélection de plantes indigènes de Florida

En Florida (US), *Schinus terebinthifolius* (Anacardiaceae) est classée comme étant une espèce envahissante de "catégorie I", ce qui signifie qu'elle envahit et détériore les communautés naturelles. Les sites envahis comprennent des zones perturbées, des mangroves et forêts matures. Elle couvre plus de 280 000 ha en Florida. Une étude en laboratoire a démontré que des extraits aqueux de *S. terebinthifolius* affectaient négativement la croissance de deux plantes indigènes communément trouvées dans les zones naturelles du sud de la Florida, *Bromus alba* (Poaceae) et *Rivina humilis* (Phytolaccaceae). La germination et la biomasse de *B. alba* diminuent, alors que seule la biomasse de *R. humilis* est réduite.

Davantage d'informations sur: http://www.hear.org/pier/species/schinus_terebinthifolius.htm,
http://www.issg.org/database/species/management_info.asp?si=22&fr=1&sts=

Source: Morgan EC, Overholt WA (2005) Potential allelopathic effects of Brazilian pepper (*Schinus terebinthifolius* Raddi, Anacardiaceae) aqueous extract on germination and growth of selected Florida native plants. *Journal of the Torrey Botanical Society* 132(1), 2005, 11-15.

Mots clés supplémentaires : biologie

Codes informatiques :SCITE



OEPP *Service d'Information*

2005/133 Répartition potentielle de *Chromolaena odorata* en relation avec le climat

Un modèle climatique de la répartition potentielle estimée de *Chromolaena odorata* (Asteraceae) a été revu. Le nouveau modèle correspond mieux à la répartition connue, élimine plusieurs incohérences internes, et tient mieux compte des mécanismes biologiques de réponse au stress par le froid. Le modèle révisé réduit la répartition potentielle estimée de *C. odorata*, en particulier en ce qui concerne son étendue vers les pôles et l'intérieur des continents. Les climats méditerranéens, semi-arides et tempérés sont désormais estimés comme non adéquats. Cependant, le modèle révisé confirme les conclusions précédentes selon lesquelles la majorité de l'Afrique tropicale, la côte nord-est de l'Australie et la plupart des îles du Pacifique sont menacées d'invasion. La répartition de *C. odorata* en Afrique du Sud s'étend plus au sud que ce qui était prédit par le modèle basé sur des signalements de répartition en Asie et en Amérique. Cette anomalie conforte l'hypothèse supposant que la variété sud-africaine de *C. odorata* a des exigences climatiques différentes des variétés communément trouvées ailleurs.

Source: Kriticos DJ, Yonow T & McFadyen RE (2005) The potential distribution of *Chromolaena odorata* (Siam weed) in relation to climate. *Weed Research* **45**, 246–254.

Disponible en ligne sur:

<http://www.blackwell-synergy.com/doi/abs/10.1111/j.1365-3180.2005.00458.x>

Mots clés supplémentaires : biologie

Codes informatiques : EUPOD, TW

2005/134 Techniques de lutte contre *Crassula helmsii* au Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, *Crassula helmsii* (Crassulaceae - Liste d'Alerte de l'OEPP) est une plante aquatique très envahissante qui concurrence de nombreuses plantes indigènes en formant des herbiers denses et étouffants.

En 2003, une action était nécessaire pour contrôler ou éradiquer la plante à Old More (près de Barnsley, au sud de Leeds), où la plante est probablement présente depuis environ 10 ans.

- Etouffement et enterrement: en mars 2003, un plastique noir a été étendu sur les zones envahies par des *Crassula* et recouvert d'environ un mètre de sol. Même si un taux de mortalité de 100% a été atteint, cette méthode n'est pas faisable sur un site si important, car elle demande beaucoup de travail et provoque d'importantes perturbations.

- Pulvérisation de mousse chaude biodégradable "Waipuna": Waipuna est un composé organique biodégradable, fait à partir de noix de coco et d'amidon de maïs. Appliquée sous la forme d'une mousse chaude, la solution garde la chaleur afin de détruire la structure cellulaire de la plante. Pulvérisée 3 fois à un mois d'intervalle en septembre, octobre et novembre, la mousse chaude



OEPP *Service d'Information*

provoque la mort de 50% des plantes. Le traitement stoppe la dissémination de la plante plus qu'il ne l'éradique.

- Pulvérisation de Glyphos biactive: une pulvérisation sur les *C. helmsii* a été réalisée en juillet et août 2004 avec du Glyphos Biactive à 5 l/ha. Les résultats étaient similaires à ceux obtenus par pulvérisation de "Waipuna", avec un taux de mortalité d'environ 50% dans les zones où il a été appliqué.

Source: Bridge T (2005) Techniques for controlling New Zealand Pygmyweed. *British Wildlife*, October, 19.

Mots clés supplémentaires : gestion

Codes informatiques :CSBHE

2005/135 Herbicide contre *Reynoutria japonica* au Royaume-Uni

En 1999, le National Trust du Royaume-Uni a commandé un projet sur trois ans pour chercher des méthodes alternatives de lutte chimique contre *Reynoutria japonica* (Polygonaceae - Liste OEPP des plantes exotiques envahissantes). Les études cherchaient à optimiser les concentrations, la période et les techniques d'application. Les effets sur la flore du sol, les arbres et les buissons environnants ont également été étudiés. Le glyphosate s'est révélé l'herbicide le plus efficace dans la plupart des situations et il est homologué pour être utilisé près des cours d'eau. Son efficacité varie selon la profondeur du sol et l'établissement de la plante. Toutes les *R. japonica* doivent être traitées sur le site pour éviter une réinfestation. Il est important de revisiter le site annuellement pour stopper toute repousse. Quand les infestations sont à cheval sur des limites territoriales, il est important de travailler avec les voisins.

Source: Ford S (2005) Cut-and-inject herbicide of Japanese Knotweed. *British Wildlife*, October, p 20.

Mots clés supplémentaires : gestion

Codes informatiques :POLCU, GB



OEPP *Service d'Information*

2005/136 Gestion de l'espèce envahissante *Opuntia stricta* dans une Réserve Botanique au Portugal

Opuntia stricta (Cactaceae) est une espèce envahissante dans la Réserve Naturelle de Dom António Xavier Pereira Coutinho (Portugal). Différentes approches chimiques ont été évaluées pour la maîtriser tout en préservant la flore naturelle de la Réserve Botanique. Le glyphosate a été appliqué à différentes concentrations (2.8-180 g équivalent acide (e.a.) L⁻¹) et à différentes périodes d'application (avril, juillet et octobre) par injection dans les cladodes et application directe sur des zones où le cladode avait été coupé (90 et 180 g e.a. L⁻¹). L'efficacité de l'herbicide appliqué sur les parties coupées était bonne, mais les morceaux de cladode coupés sont difficiles à enlever et à détruire. L'injection de 2 mL de solution contenant 45 g e.a. L⁻¹ de glyphosate pendant l'été s'est révélée être la méthode la plus simple et efficace pour contrôler cette adventice. Des études de germination ont été menées afin de comprendre l'importance des graines dans la dissémination de *O. stricta*. La température constante optimale pour la germination est généralement de 20–25°C, mais le taux de germination a tendance à augmenter après une lixiviation dans l'eau pendant 24 h (7% de germination à 20°C, 12h de jour) et une scarification de 60 min dans l'acide sulfurique (15% à 20°C, 12h de jour). Même si ces taux de germination peuvent être considérés comme faibles, ils indiquent que l'émergence de plantules d'*O. stricta* est possible.

Source: Monteiro A, Cheia VM, Vasconcelos T & Moreira I (2005) Management of the invasive species *Opuntia stricta* in a Botanical Reserve in Portugal. *Weed Research* **45**, 193-201.
Available online at <http://www.blackwell-synergy.com/doi/abs/10.1111/j.1365-3180.2005.00453.x>

Mots clés supplémentaires : gestion

Codes informatiques : OPUST, PT

2005/137 Code de Bonnes Pratiques Horticoles en Ecosse (Royaume-Uni)

Un groupe de travail s'est réuni pour élaborer un Code de Bonnes Pratiques Horticoles. Il est constitué des organisations suivantes: Gouvernement écossais, Defra, Gouvernement du Pays de Galles, Gardening Which?, Garden Centres Association [Syndicat professionnel des jardinerie], Horticultural Trades Association [Syndicat professionnel horticole], Royal Horticultural Society, National Trust, Ornamental and Aquatic Trades Association, Plantlife International et les Royal Botanic Gardens (Kew). Ce code de conduite volontaire concerne toute personne travaillant dans l'horticulture et les activités associées qui impliquent l'utilisation de végétaux en Grande Bretagne. Il a été publié en Ecosse pour donner des indications sur la mise en œuvre du Wildland and Countryside Act 1981 (<http://www.jncc.gov.uk>). Une telle initiative a été possible grâce à la participation à la fois de l'industrie horticole et des groupes d'écologistes. Ce code reconnaît que



OEPP *Service d'Information*

les plantes exotiques envahissantes peuvent avoir un impact important sur les écosystèmes naturels mais souligne le fait qu'aucune plante n'a été introduite avec l'intention délibérée de nuire et ne cherche pas à stopper le commerce des plantes exotiques car la plupart ne devient pas envahissante.

Ses recommandations s'adressent à:

- tous les usagers afin de connaître ce qu'ils cultivent,
- les importateurs et les acheteurs pour qu'ils prennent garde aux organismes nuisibles sur les végétaux et dans le sol,
- les fournisseurs et les détaillants pour qu'ils sachent ce qu'ils fournissent et vendent et qu'ils étiquettent les végétaux clairement et précisément,
- les architectes et jardiniers paysagistes, les ingénieurs, les conseillers, les auteurs et les éditeurs de livres de jardinage afin qu'ils sachent ce qu'ils prescrivent,
- toute personne concernée par l'élimination sans danger des déchets végétaux,
- les consommateurs et les utilisateurs finaux afin qu'ils sachent ce qu'ils achètent, qu'ils prennent conseil sur les meilleures techniques de lutte, qu'ils soient avertis de la réglementation pertinente et qu'ils luttent contre les plantes non-indigènes envahissantes en toute sécurité.

Le code de conduite rappelle qu'il n'y a aucune obligation légale de lutter contre ou de signaler des plantes exotiques non-envahissantes.

Source: Site Internet du Gouvernement écossais
<http://www.scotland.gov.uk/Topics/Environment/Wildlife-Habitats/InvasiveSpecies/HCOP>

Mots clés supplémentaires : réglementation

Codes informatiques :GB



OEPP *Service d'Information*

2005/138 Le Nature Conservation Act et les plantes envahissantes en Ecosse, GB

Selon le Wildlife and Countryside Act 1981 Annexe 9, partie II [Arrêté sur la Vie Sauvage et la campagne] et le Nature Conservation Act 2004 [Arrêté sur la conservation de la Nature] (Scotland, GB), c'est un délit de planter ou de favoriser la croissance dans la nature de *Reynoutria japonica* (Polygonaceae, Liste OEPP des plantes exotiques envahissantes) et *Heracleum mantegazzianum* (Apiaceae, Liste OEPP des plantes exotiques envahissantes).

Les plantes suivantes sont désormais ajoutées à la Partie II de l'annexe 9 du Wildlife and Countryside Act 1981 et sont par conséquent réglementées de façon similaire: *Cabomba caroliniana* (Cabombaceae), *Eichhornia crassipes* (Pontederiaceae), *Pistia stratiotes* (Araceae), *Salvinia molesta* (Salviniaceae), *Azolla filiculoides* (Azollaceae, Liste OEPP des plantes exotiques envahissantes), *Myriophyllum aquaticum* (Haloragaceae, Liste OEPP des plantes exotiques envahissantes), *Hydrocotyle ranunculoides* (Apiaceae, Liste d'Action de l'OEPP), *Crassula helmsii* (Crassulaceae, Liste d'Alerte de l'OEPP), *Lagarosiphon major* (Hydrocharitaceae, Liste OEPP des plantes exotiques envahissantes), *Robinia pseudoacacia* (Fabaceae), *Carpobrotus edulis* (Aizoaceae), *Allium paradoxum* (Alliaceae), *Gaultheria shallon* (Ericaceae).

Source: UK Countryside & Nature Conservation. Wildlife & Countryside Act 1981, Species Protection <http://www.naturenet.net/law/wcagen.html#plants>
Scottish Statutory Instrument 2005 No. 308. The Wildlife and Countryside Act 1981 (Variation of Schedule) (Scotland) Order 2005
<http://www.opsi.gov.uk/legislation/scotland/ssi2005/20050308.htm>

Mots clés supplémentaires : réglementation

Codes informatiques: ALLSP, AZOFI, CABCA, CBSED, CSBHE, EICCR, GAHSH, HERMZ, HYDRA, LGAMA, MYPBR, PIIST, POLCU, ROBPS, SAVMO, GB



OEPP *Service d'Information*

2005/139 Nouvelle Liste d'Action de l'OEPP

Depuis les années 1970, l'OEPP maintient les listes d'organismes de quarantaine A1 et A2 qui sont recommandés pour réglementation. La plupart de ces organismes nuisibles sont désormais réglementés par un nombre important de pays de l'OEPP. Cependant certains organismes nuisibles, en particulier ceux récemment listés par l'OEPP, ne sont pas encore réglementés dans la région OEPP. Afin de mieux mettre en valeur les dernières recommandations, l'OEPP a décidé d'inclure ces organismes dans une nouvelle Liste d'Action (c'est à dire une liste d'organismes nuisibles que les pays membres de l'OEPP doivent activement prendre en compte pour leur réglementation). En outre, on a considéré à juste titre que l'OEPP ne pouvait pas elle-même avoir des listes d'organismes de quarantaine mais devait seulement faire des recommandations à ses pays membres pour réglementer certains organismes nuisibles. Par conséquent, en 2005, l'ancien concept des listes OEPP d'organismes de quarantaine A1 et A2 a été aboli (la Norme OEPP PM1/2 est en cours de révision). Par commodité, le concept d'organismes A1 (absents de la région OEPP) et A2 (présent localement) est conservé avec une signification simplement géographique.

L'OEPP maintient désormais sur son site Internet (<http://www.eppo.org/QUARANTINE/quarantine.htm>) les listes suivantes d'organismes nuisibles recommandés pour réglementation, qui continueront à être revues constamment au sein de l'Organisation:

- 1) **Liste d'Action:** organismes nuisibles qui ont été récemment recommandés par l'OEPP pour inclusion dans la réglementation phytosanitaire des pays membres.
- 2) **Listes d'organismes nuisibles A1 et A2 réglementés comme organismes de quarantaine dans la région OEPP:** ces listes sont une combinaison des anciennes listes OEPP A1/A2 avec la liste des organismes nuisibles réglementés par l'UE.

Source: **Secrétariat de l'OEPP, 2005-09.**



OEPP *Service d'Information*

2005/140 Additions récentes à la Liste d'Action de l'OEPP

En septembre 2005, le Conseil de l'OEPP a approuvé les additions suivantes à la Liste d'Action de l'OEPP:

- Rhynchophorus palmarum* (en tant qu'organisme A1: absent de la région OEPP)
- Sirococcus clavigignenti-juglandacearum* (A1)
- Dendrolimus superans* (en tant qu'organisme A2: localement présent dans la région OEPP)
- Lymantria mathura* (A2)
- Strobilomya viaria* (A2)
- Hydrocotyle ranunculoides* (A2)
- Lysichiton americanus* (A2)

Il est important de noter que *H. ranunculoides* et *L. americanus* sont les deux premières espèces de plantes envahissantes ajoutées à la Liste d'Action de l'OEPP, suite au travail du Groupe d'experts sur les Espèces exotiques envahissantes.

Au sein des listes d'organismes nuisibles réglementés dans la région OEPP, *Rhagoletis cingulata* est transférée de la Liste A1 à la Liste A2.

Pour chaque organisme nuisible, des fiches informatives et des cartes de répartition sont actuellement mises en ligne sur le site Internet de l'OEPP (http://www.eppo.org/QUARANTINE/action_list.htm)

Source: **Secrétariat de l'OEPP, 2005-09.**

Mots clés supplémentaires : listes de l'OEPP

Codes informatiques : DENDSU, HYDRA, LSYAM, LYMAMA, RHAGCI, RHYCPA, SCIRICJ, STRMVI



OEPP *Service d'Information*

2005/141 Premier signalement de l'*Iris yellow spot tospovirus* en Espagne

En septembre 2003, des symptômes viraux inhabituels ont été observés sur plusieurs plants d'oignon (*Allium cepa*) dans des champs commerciaux à Albacete (Castilla-La Mancha), Espagne. Ces symptômes comprenaient des lésions jaunâtres en forme de losange sur les feuilles et les pédoncules qui devenaient parfois nécrotiques, un enroulement des feuilles et une réduction de la taille des bulbes. Les plantes sévèrement affectées finissent par mourir. Des tests au laboratoire (ELISA, PCR) ont confirmé la présence de l'*Iris yellow spot tospovirus* (IYSV - Liste d'Alerte de l'OEPP). Ceci est le premier signalement de l'IYSV en Espagne. *Thrips tabaci* (un vecteur de l'IYSV) est signalé comme présent en larges populations dans les zones de culture des oignons en Espagne.

La situation de l'*Iris yellow spot tospovirus* en Espagne peut être décrite comme suit: **Présent, trouvé sur des cultures d'oignons près d'Albacete, Castilla-La Mancha.**

Source: Córdoba-Sellés C, Martínez-Priego L, Muñoz-Gómez R, Jordá-Gutiérrez C (2005) *Iris yellow spot virus: a new onion disease in Spain. Plant Disease* 89(11), p 1243.

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : IYSV00, ES

2005/142 Premier signalement de l'*Iris yellow spot tospovirus* au Chili

Dans la partie centrale du Chili, des symptômes ressemblant à ceux de l'*Iris yellow spot tospovirus* (IYSV – Liste d'Alerte de l'OEPP) ont été observés en 2004 et 2005 dans des champs d'oignons à Colina et Tiltil (Province de Chacabuco) et à Rengo (Province de Cachapoal). Dans ces champs, jusqu'à 50 % de la culture présentaient des symptômes. Des analyses au laboratoire ont confirmé la présence de l'IYSV dans les échantillons symptomatiques. Ceci est le premier signalement de l'IYSV au Chili.

La situation de l'*Iris yellow spot tospovirus* au Chili peut être décrite comme suit: **Présent, trouvé sur des cultures d'oignons dans le centre du Chili.**

Source: Rosales M, Pappu HR, López L, Mora R, Aljaro A (2005) *Iris yellow spot virus in onion in Chile. Plant Disease* 89(11), p 1243.

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : IYSV00, CL



OEPP *Service d'Information*

2005/143 Premier signalement du *Tomato infectious chlorosis crinivirus* en France et situation actuelle du *Tomato chlorosis crinivirus*

En France, depuis 2002, des symptômes de jaunissement associés à des niveaux élevés de populations d'aleurodes ont été observés sur des tomates cultivées sous abris. Les populations de *Trialeurodes vaporariorum* étaient généralement abondantes au printemps, puis les populations de *Bemisia tabaci* devenaient prédominantes pendant l'été et l'automne. Des études ont été menées sur la présence du *Tomato infectious chlorosis crinivirus* (TICV - Liste d'Alerte de l'OEPP) et du *Tomato chlorosis crinivirus* (ToCV - Liste d'Action de l'OEPP/A2). En 2002-2004, 696 échantillons ont été collectés dans les principales régions productrices de tomates en France (573 dans le sud et 123 dans le nord de la France) et testés par PCR. La présence du ToCV a été détectée dans 178 échantillons au total collectés en 2002, 2003 et en 2004 dans le sud de la France, mais pas dans les échantillons venant de la partie nord. La présence de TICV a été testée dans 485 échantillons et il a été trouvé seulement dans 2 échantillons collectés à Nice en 2003. Ceci est le premier signalement du TICV en France. Ces résultats suggèrent que le ToCV est désormais bien établi dans le sud de la France mais absent dans le nord, et que le TICV n'est pas encore établi en France. Cette différence est très probablement liée à la spécificité des vecteurs, car le ToCV est transmis à la fois par *T. vaporariorum* et *B. tabaci*, alors que le TICV ne l'est que par *T. vaporariorum*.

La situation du *Tomato chlorosis crinivirus* en France peut être décrite ainsi: **Présent, établi seulement dans le sud de la France.**

La situation du *Tomato infectious chlorosis crinivirus* en France peut être décrite ainsi: **Présent, trouvé pour la première fois en 2003 près de Nice dans quelques cas (2 échantillons).**

Source: Dalmon A, Boyer S, Cailly M, Girard M, Lecoq H, Desbiez C, Jacquemond M (2005) First report of *Tomato chlorosis virus* and *Tomato infectious chlorosis virus* in tomato crops in France. **Plant Disease 89(11), p 1242.**

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement, signalement détaillé.

Codes informatiques :TOCV00, TICV00, FR



OEPP *Service d'Information*

2005/144 Le *Pepino mosaic potexvirus* est présent au Chili

Le *Pepino mosaic potexvirus* (PepMV – Liste d'Alerte de l'OEPP) est présent au Chili. Il a été apparemment signalé pour la première fois en 2001/2002 dans la région V dans des cultures de tomates pour la production de semences, puis dans les régions I et IV. D'autres prospections ont été faites en 2004/2005 dans la partie centrale du Chili. 60 échantillons de feuilles symptomatiques ont été collectés dans les régions V, VI, VII et la région Metropolitana et testés par DAS-ELISA. 23 % des échantillons testés ont été trouvés infectés par le PepMV, essentiellement dans les régions VII, Metropolitana et V. Seul un échantillon infecté a été observé dans la région VI. Il peut être rappelé que plusieurs envois de semences de tomates chiliennes infectées par le PepMV ont été interceptés en Europe récemment (SI OEPP 2003/112, 2004/081).

La situation du *Pepino mosaic potexvirus* au Chili peut être décrite ainsi: **Présent, trouvé dans le centre du Chili (région Metropolitana, V, VI, VII) et nord (I).**

Source: Muñoz M, Bustos A, Cabrera M, López L (2002) Prospección del Pepino mosaic virus (PepMV) en cultivos de tomate. Abstract of a paper presented at the XII Congreso Nacional de Fitopatología, 2002-10-01/04, Puerto Varas – X Región – Chile.
<http://www.fitopatologiachile.cl/trabajos/PDF/XII.pdf>

Universidad de Talca, Chile.

Yantén Carreño Y (2005) Determinación de la presencia de Pepino mosaic potexvirus – PepMV en tomate en la zona central de Chile. Abstract.
<http://dspace.otalca.cl/handle/1950/1492>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques :PEPMV0, CL



OEPP *Service d'Information*

2005/145 *Ericaphis fimbriata* est présent en Europe

Dans le SI OEPP 2005/101, il était écrit que la présence d'*Ericaphis fimbriata* (Homoptera, Aphididae), vecteur du *Blueberry scorch carlavirus* (Liste d'Alerte de l'OEPP) en Amérique du Nord, n'était pas connue en Europe. En fait *E. fimbriata* a été signalé en Europe, sous différents noms qui sont considérés comme des synonymes mais créant ainsi une certaine confusion: *Ericaphis scammelli* a été signalé dans le nord de l'Italie (Barbagallo *et al.*, 1998), *Fimbriaphis fimbriata* a été signalé aux Pays-Bas, et *F. fimbriata pernettyae* au Royaume-Uni (Prior, 1971).

Source: **Communication personnelle avec M. B. Nedstam, Bureau suédois de l'Agriculture, 2005-11.**

Barbagallo S, Bosio G, Brussino G, Scarpelli F (1998) [Aphids infesting cultivated blueberries and cranberries in Italy]. *Informatore Fitopatologico*, no.10, 65-71.

(Aussi disponible sur Internet

<http://www.greentarget.com/articolo.asp?cui=467087471&CodPubblicazione=395&VisBanner=null>)

Prior RNB (1971) Some notes on new or uncommon aphids recently found in Britain. *Zoological Journal of the Linnean Society* 50(4), 397-430.

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : FIMBFI, GB, IT, NL